

Décharge 2016: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

2017/2150(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2018/1391 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2016.

CONTENU: le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18.4.2018*).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement a salué le fait que l'Observatoire ait adopté sa **première stratégie à long terme**, à savoir la stratégie de 2025 de l'Observatoire.

Il a encouragé l'Observatoire dans son engagement à fournir un meilleur accès à ses données à des parties tierces intéressées, sachant que l'un de ses principaux objectifs consiste à fournir des données et des informations sur l'état du problème des drogues, et notamment des données relatives aux nouvelles tendances pertinentes. Le Parlement escompte que cet engagement se traduira par des actions efficaces correspondantes.